

# Comité de programmation LEADER, DES PROJETS pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

## Compte-rendu

Lundi 23 septembre 2019 à Brignoles

### Ordre du jour

---

- 1 – Introduction de la séance
  - Validation du compte-rendu des 2 précédents comités de programmation
  - Point sur l'avancement opérationnel
- 2- Examen de projets pour programmation
- 3 – Point sur les contrôles
- 4- Point sur les avenants
- 5 – Présentation des résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER
- 6 – Questions diverses



## PARTICIPANTS

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
<b>COLLÈGE PUBLIC</b>			
Bernard VAILLOT	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	X
Jean-Pierre VERAN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Michaël LATZ	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	
Jean-Michel CONSTANS	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Franck PERO	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	X
Christophe PALUSSIÈRE	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Jean-Pierre MORIN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	
André GUIOL	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Annie CHARRIER	élue locale – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	X
Bernard De BOISGELIN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Michel GROS	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	X
Ariane BOSSEZ	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Christian OLLIVIER	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	X
Suzanne ARNAUD	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Monique MATHIEU	élue locale - PNR Sainte-Baume	Titulaire	X
Blandine MONIER	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Jacques PAUL	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	X
Alain DARMUZEY	élu local - PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	élu consulaire - CCI83	Titulaire	
Michel GILLY	élu consulaire – CCI83	Suppléant	
Michel MERLY	élu consulaire - CMA	Titulaire	
Jean-Marcel GIOFFREDO	élu consulaire - CMA	Suppléant	
Yves JULLIEN	élu consulaire - CA83	Titulaire	
Claude ROSSIGNOL	élu consulaire - CA13	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
<b>COLLÈGE PRIVÉ</b>			
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	X
Aurore SEIDNER-LECAT	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléante	
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	X
Catherine DELZERS	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléante	
Marc BASACCO	Représentant du Conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	X
Juan VILAR	Représentant du Conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Yves TRAVERSARI	Représentant du Conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	X

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	
Marie-Noëlle VARLET	Représentante du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléante	X
Christian BRAYER	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Titulaire	X
Matias ALLAVENA	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Titulaire	
André BREMOND	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Suppléant	
Georges DELI	Acteur-ressource thématique - TOURISME	Titulaire	
Nathalie ROUBAUD	Actrice-ressource thématique - TOURISME	Suppléante	
Jean MAROTTA	Acteur-ressource thématique - TOURISME	Titulaire	X
Caroline PLOUVIER	Actrice-ressource thématique - TOURISME	Suppléante	X
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource thématique - FORET	Titulaire	X
Olivier CHANDIOUX	Acteur-ressource thématique - FORET	Suppléant	
Pierre de PISSY	Acteur-ressource thématique - FORET	Titulaire	
Guy FARNARIER	Acteur-ressource thématique - FORET	Suppléant	X
Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource thématique - PATRIMOINE	Titulaire	X
Marc RICHARD	Acteur-ressource thématique - PATRIMOINE	Suppléant	
François FIL	Acteur-ressource thématique - LIEN SOCIAL	Titulaire	X
Sophie JOANNET	Actrice-ressource thématique - LIEN SOCIAL	Suppléante	
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource thématique - DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	
Amandine ALLEAUME	Actrice-ressource thématique - DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléante	
Véronique DELFAUX	Région Provence Alpes Côte d'Azur	Conseillère régionale	X
Emmanuelle LASSEE	Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Co-directrice	X
Azza CHALLOUF	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice-gestionnaire	X
Canelle CARLES	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire-animatrice	X
Laura MONTIEL	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Stagiaire	X

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, **18 membres ont participé à la réunion**, dont **6 membres délibérants du collège public** et **10 membres délibérants du collège privé** (+ 2 suppléants non délibérants). Ce qui fait, au total, **16 membres délibérants**. Il est à signaler que deux membres titulaires se sont joints à la séance après la programmation des projets (M. PAUL et M. BREGLIANO) et que, par conséquent, ils n'ont pas participé aux votes.

**Les conditions de quorum ont donc été réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.**

## 1. INTRODUCTION DE LA SEANCE

Bernard VAILLOT, Maire de Camps-la-Source, Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, et Président du GAL Provence Verte Sainte-Baume, remercie l'ensemble des participants pour leur venue nombreuse. Il remercie Mme DELFAUX, la conseillère régionale, pour sa mobilisation.

**Les conditions de quorum étant réunies pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, la parole est donnée à l'équipe technique du GAL pour la présentation de la réunion.**

### 1.1. Validation des comptes-rendus des précédents comités de programmation

Un bref rappel des décisions prises lors des Comités de Programmation du 17 et du 24 juin.

-> **Aucune remarque n'est formulée au sujet des compte-rendus des deux précédents comités de programmation qui sont validés à l'unanimité.**

### 1.2. Avancement opérationnel du programme

Les **11 nouveaux pré-projets transmis** en réponse aux Appels à Projets lancés le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (AAP3) clôturés le 30 avril ont été présentés lors des Comités de Programmation du 17 et du 24 juin 2019. 5 d'entre eux ont eu un avis d'opportunité favorable et les dossiers ont été déposés au courant de la deuxième quinzaine du mois d'août.

A ce jour, **15 projets ont déjà bénéficié de paiements** (acompte ou solde) pour un **montant total d'aides publiques supérieur à 358 000 €.**

Le stage d'évaluation à mi-parcours du programme arrive à sa fin (30 septembre). Les résultats seront présentés par Laura Montiel à l'occasion de cette séance.

La réalisation du bilan à mi-parcours s'est accompagnée d'une valorisation des projets LEADER. Un évènement convivial a ainsi eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet au domaine de Montrieux-le-Vieux à Méounes et a rassemblé 86 participants avec des profils diversifiés (porteurs de projets, Comité de Programmation, ASP, élus et techniciens des collectivités territoriales...). À l'ordre du jour : un mot de présentation par les présidents des structures porteuses du GAL, une présentation du bilan à mi-parcours et des témoignages de porteurs de projets avant de finir par des échanges autour d'un cocktail dinatoire. En outre, des fiches-projets et des posters ont été conçus pour mettre en valeur des actions réalisées et payées (un projet / Fiche-actions).

Une remarque a été faite par le Président sur le manque de publicité européenne dans la communication faite par certains porteurs de projets.

## 2. Examen de projets pour programmation

### 1.1. Programmation d'un projet de l'AAP2 V2

→ **1 projet de l'AAP2V2** (Fiche action 2.1 Connaître et faire connaître les patrimoines)

**Association Le Chantier : Le portail pédagogique des musiques en création**

L'équipe technique a rappelé que la sélection-programmation d'un projet de la fiche-action 2.1 est à l'ordre du jour. Les principaux éléments relatifs au projet et son classement dans la grille de sélection ont été présentés avant de procéder au vote.

RANG	2.1 CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LES PATRIMOINES
1	Association Le Chantier <b>Le portail pédagogique des musiques en création</b> <u>Note obtenue : 7/10</u> Rang : 1

M. Marotta a déclaré qu'il manque une plateforme pour les musiques traditionnelles, pour lesquelles seul un travail de collectage est effectué.

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	15 présents ont pris part au vote. Jean MAROTTA n'a pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	15

-> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,

-> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 46 709,89 € au bénéfice de l'association Le Chantier, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 7 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

### 2.2 Programmation de la demande d'aide Animation gestion LEADER 2019 (19.4)

La demande d'aide déposée par le GAL en fin d'année 2018 pour l'animation et le fonctionnement du GAL au titre du dispositif 19.4 pour l'année 2019 a pu être instruite par les services du Conseil Régional qui nous ont communiqué les chiffres stabilisés à l'issue de l'instruction et qui sont les suivants :

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANTS RETENUS
Conseil Régional	50 155,34 €
FEADER	75 233,01 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>125 388,35 €</b>

Il est proposé au comité de programmation de procéder à la programmation de l'aide ici sollicitée :

-> **le comité de programmation valide les montants retenus de l'animation 2019 à hauteur de 125 388,35 €**

-> **le comité de programmation engage le FEADER à hauteur de 75 233,01 €**

Conformément à la procédure prévue, l'équipe technique du GAL informera l'autorité de gestion dans les meilleurs délais sur la base du compte-rendu du comité de programmation signé, pour édition de la convention attributive.

## 2. Point sur les contrôles

L'équipe technique a expliqué que le début des paiements des dossiers LEADER (automne 2018) a marqué le **démarrage des contrôles**. Au-delà des contrôles réalisés par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur via la Mission de Contrôle Interne, les contrôles peuvent être réalisés par des organismes extérieurs, comme l'ASP, la CCCOP, etc.

Le GAL Provence Verte Sainte-Baume manifeste une bonne dynamique de consommation de son enveloppe LEADER et de paiement de cette dernière (15 dossiers ayant à ce jour reçu au moins un paiement) ; il a donc d'ores et déjà fait l'objet d'un certain nombre de contrôles.

### **LES CONTRÔLES REALISES PAR LE CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

La **Mission de Contrôle Interne (MCI)** : Volonté (du Conseil Régional) d'une démarche d'accompagnement des services délégués pour sécuriser la programmation.

Des exemples d'actions menées par la MCI :

- en 2017 : « **Ré-instruction-test** » : sélection d'un dossier par GAL pour s'assurer que les principaux points de contrôle indispensables à l'instruction des dossiers soient bien maîtrisés, afin de sécuriser le plus possible les dossiers avant qu'ils ne fassent l'objet de contrôles par des organismes extérieurs (ASP, CCCOP, etc.).

- en 2019 : « **Contrôle de délégation** » (Visite du GAL d'une journée) : interviews des agents, contrôle de plusieurs dossiers.

### **LES CONTROLES REALISES PAR L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP)**

**Contrôles Organisme Payeur (Contrôles OP) :**

Ils sont réalisés sur **100 % des dossiers des GAL**.

Ils portent sur une **liste de points de contrôles** embarqués dans Osiris (vérification des coordonnées bancaires, de l'identité du bénéficiaire, de la présence des pièces, etc.).

**Contrôles AGC (dits Contrôles « Artémis ») :**

Sont issus d'une **sélection aléatoire avant paiement** (mais après liquidation du paiement par la Direction Régionale de l'ASP).

**Contrôles de Conformité (CCF) :**

Leur objectif : permettre à l'organisme payeur de s'assurer de la qualité de l'instruction réalisée par le service instructeur ainsi que de la bonne mise en œuvre de l'ensemble de la procédure et de sa fiabilité. Pour cela, les contrôles de conformité visent à **vérifier les éléments de l'instruction** aussi bien au stade de l'engagement juridique (convention) qu'à celui du paiement.

Concrètement, **il s'agit de favoriser les échanges entre les différents partenaires** chargés de gérer l'ensemble des étapes d'un dossier afin d'en améliorer la qualité globale. Ainsi, l'intérêt majeur de ces contrôles est de permettre de **détecter les éventuels dysfonctionnements** de gestion des dossiers.

Ces contrôles concernent **2 % des dossiers** des GAL (au stade de l'engagement juridique et du paiement).

Il s'agit donc d'un **contrôle de l'instruction**.

**Contrôles Terrains (Contrôles Sur Place, CSP) :**

Ils concernent **5 % du montant FEADER**.

Leur objet est de **vérifier la conformité de la réalisation de l'opération et des engagements du bénéficiaire.**

### **LES CONTROLES REALISES PAR LA COMMISSION DE CERTIFICATION DES COMPTES DES ORGANISMES PAYEURS DES DEPENSES FINANCEES PAR LES FONDS EUROPEENS AGRICOLES (CCCOP)**

Au-delà des audits que peut diligenter la CCCOP pour le compte de la Commission Européenne, il y a deux types de test (qui peuvent être couplés), à savoir :

#### **→ Les tests de substance :**

##### **- Tests de re-vérification**

Ils font suite à un Contrôle Sur Place et ne sont pas extrapolables. Les anomalies sont qualifiées en erreur connue. Si l'incidence financière ne concerne que le dossier contrôlé, l'anomalie peut donner lieu à des recommandations qui doivent être mises en œuvre.

##### **- Tests de validation**

Audit de l'ensemble des pièces et procédures, du dépôt de la demande d'aide à la conclusion du Contrôle Sur Place (CSP). Pour ces tests, une revérification du Contrôle Sur Place est effectuée sur le terrain, en général par un contrôleur de la Mission de Contrôle des Opérations dans le Secteur Agricole (MCOSA), pour le compte de la CCCOP.

Les tests de validation permettent de **vérifier l'éligibilité du bénéficiaire, la conformité du dossier et des dépenses présentées et le calcul du montant de subvention. Les éventuelles anomalies financières relevées sont extrapolables à l'ensemble de la population.**

Par exemple, un dossier en anomalie financière à 100 % peut coûter plus de 2 millions d'euros à la France selon le dispositif !

#### **→ Les tests de conformité :**

Portent sur le **respect des procédures.**

### **LES CONTROLES EN PROVENCE VERTE SAINTE-BAUME**

**4 dossiers contrôlés** à ce jour en Provence Verte Sainte-Baume :

- **1 contrôle clôturé** (Contrôle Sur Place par l'ASP) : aucune anomalie relevée

- **3 contrôles en cours**, dont

-- 2 Contrôles de Conformité par l'ASP (dossiers expédiés en avril 2019 avec un premier retour de l'ASP en septembre 2019),

-- 1 Test de Validation par la CCCOP (dossier expédié en juin 2019).

### 3. Point sur les avenants

L'équipe technique a exposé qu'un avenant à la convention attributive de subvention doit faire l'objet d'une **demande formalisée du porteur de projet**.

Il existe **plusieurs types de modifications** de projet :

○ Modifications ne donnant pas lieu à un avenant :

- Dépassement de poste de dépenses inférieur à 10 points,
- Modification technique de l'opération (y compris la sous-réalisation) ne remettant pas en cause l'économie générale et l'objectif du projet.

○ Modifications donnant lieu à avenant sans passage en Comité de programmation :

- **Modification des dates du calendrier de réalisation de l'opération** inscrites à l'article 2 de la convention,
- **Erreur matérielle** résultant d'une erreur de retranscription dans la convention et/ou ses annexes du projet tel qu'il a été présenté en Comité de programmation.

(L'équipe technique est toutefois tenue d'informer le Comité de programmation de ces modifications et établir un tableau de suivi des avenants).

○ Modifications donnant lieu à avenant avec passage en Comité de programmation :

- **Changement d'identité ou de forme juridique du bénéficiaire**
- **Modification du plan de financement.**

**5 conventions attributives en Provence Verte Sainte-Baume ont à ce jour fait l'objet d'un avenant** (dont 1 pour erreur matérielle et 4 pour modification du calendrier de réalisation de l'opération) :

	BENEFICIAIRE	OPERATION	TYPE D'AVENANT	DATE DE SIGNATURE
1	VAR ULM	<i>ACQUISITION D'ULM PENDULAIRES ET PARAMOTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE LOISIRS AERIENS ECORESPONSABLES</i>	Erreur matérielle	15/10/18
2	CLUSTER PROVENCE ROSE	<i>FEDERER LES ENTREPRISES &amp; ANIMER LE RESEAU DU CLUSTER PAR UN CYCLE D' ACTIONS COMMUNES</i>	Modification du calendrier de réalisation	26/03/19
3	LAFITAU	<i>CREATION DE LA BISCUITERIE SAINT LOUIS : PHASE 1, ETUDES PREALABLES ET COMMUNICATION</i>	Modification du calendrier de réalisation	05/04/19
4	ECOSCIENCE PROVENCE	<i>ETUDE ET REFLEXION SUR UNE MONNAIE LOCALE EN PROVENCE VERTE : QUELLES OPPORTUNITES POUR LE TERRITOIRE</i>	Modification du calendrier de réalisation	10/05/19
5	AGRIBIO VAR	<i>ANIMATION DE FILIERES BIO ET LOCALES EN PROVENCE VERTE ET SAINTE-BAUME : RESTAURATION HORS DOMICILE ET FILIERE VOLAILLE</i>	Modification du calendrier de réalisation	14/02/19

#### Echanges sur les avenants

Une question est posée à l'équipe technique sur la possibilité pour un bénéficiaire de modifier les lignes du budget de son projet. Il y est répondu qu'il existe une marge de manœuvre au sein des postes de dépense. Au-delà de cette marge, une potentielle modification des dépenses nécessiterait la passation d'un avenant.

Une autre question est posée sur les modifications de calendrier de réalisation : s'agit-il toujours de « repousser » les dates indiquées sur la convention (et jamais de les avancer) ? Effectivement, les dates indiquées sur la convention sont des dates butoirs. Si l'action est terminée plus tôt que prévu, cela ne pose pas de problème.

#### 4. Restitution des résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER

##### Méthodologie

L'évaluation à mi-parcours a pour objectifs de capitaliser ce qui a été réalisé et d'améliorer la mise en œuvre. Pour ce faire, trois points sont questionnés : l'efficacité des projets programmés et leurs caractéristiques, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre et du fonctionnement du GAL, les plus-values du programme sur le territoire. Les données ont été collectées notamment grâce à 29 entretiens réalisés auprès de membres du Comité de Programmation, de porteurs de projets et partenaires.

##### Bilan financier

Au 20/08/19, sur 68 projets présentés en avis d'opportunité, 44 projets sont programmés ou en voie de l'être et 14 ont reçu des paiements. Suite à l'intervention de B. Vaillot, il est à noter la présence de 17 avis défavorables, exprimant qu'il y a une sélectivité et que tout n'est pas accepté comme il est parfois entendu. En réponse à la question de B. Fontaine sur les raisons des abandons, il est précisé que les projets sont abandonnés soit avant le dépôt de la demande de subvention (réflexions sur le projet, abandon dans la demande LEADER) soit après instruction.

Le taux de programmation des projets est de 56 % avec un taux de paiement de 12 %. Les fiches-actions les plus sollicitées sont celles sur les patrimoines, le lien-social et la structuration des filières. La coopération ne connaît pas encore de programmation (ouverture AAP récente, complexité de la fiche-action). Enfin, l'enveloppe sur le fonctionnement et l'animation du GAL est programmée au fur et à mesure de l'avancée de la programmation mais connaît des retards de paiement.

Nous pouvons observer un équilibre entre acteurs publics et privés puisque 51 % des projets sont portés par des structures privées et 49 % par des structures publiques.

Les projets concernent une diversité de secteurs avec une majorité de projets agricoles.

LEADER permet de financer une diversité de postes de dépenses. Les frais salariaux, les prestations de services et les équipements sont les principaux postes en Provence Verte Sainte-Baume.

##### Mise en œuvre et fonctionnement

Le Comité de Programmation connaît importante mobilisation avec un taux de participation moyen de 77 %, le quorum étant toujours atteint. En Provence Verte Sainte Baume, les porteurs de projet viennent présenter les projets pour avis d'opportunité, ce qui n'est pas le cas dans tous les GAL. Or il s'agit d'un point important relevé, positif pour les membres du Comité de Programmation ainsi que pour les porteurs de projet. Cependant quelques-uns de ces derniers ont regretté le manque d'écoute de leur auditoire et la non lecture des pré-projets. Enfin, concernant le manque de renouvellement des membres par rapport à LEADER+ qui avait été ressenti par des acteurs interrogés, B. Vaillot questionne la justesse de ces propos.

Depuis 2019 et la possibilité de réaliser les paiements, des efforts sont réalisés afin de communiquer sur le dispositif : mention de la subvention LEADER lorsque les porteurs de projet communiquent sur leur projet (pas systématiquement) et communication de la part du GAL.

De manière générale les retours sont positifs à propos de l'accompagnement des porteurs de projets, avec des outils qui sont utiles et des informations transmises en direct par l'équipe technique.

Les délais importants relatifs au cycle de gestion des projets apportent des conséquences (porteurs de projets, structure porteuse chef de file). Notons cependant que les délais ont été réduits de 32 %.

Pour sa première programmation, le GAL Provence Verte Sainte-Baume a souhaité avoir une stratégie large. Elle permet effectivement de répondre aux besoins du territoire, cependant il semble que la thématique sur la mobilité est manquante.

De bonnes relations existent avec l'ensemble des partenaires. Une disproportion est observée à propos des co-financements, avec une majorité de co-financement régional (à hauteur de 89 %). Suite à la demande de M. Basacco à propos du profil des financeurs dans les autres territoires, il est indiqué qu'au sein du GAL du Grand Verdon il y a une participation plus importante du Département des Alpes-de-Haute Provence, même s'il reste une majorité de co-financements régionaux pour l'ensemble des GAL en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

##### Plus-values

Les projets programmés couvrent l'ensemble du territoire. Cependant moins de projets concernent le Sud-Ouest du territoire. M. Gros précise que cela peut être lié à la création récente du PNR, qui était en préfiguration au début de la programmation LEADER.

41 % des montants sont attribués aux associations loi 1901 (25 641 € en moyenne), 37 % aux collectivités territoriales et leurs groupements (23 236 € en moyenne), 13 % aux établissements ou organismes publics (14 437 € en moyenne) et 9 % aux entreprises (17 259 € en moyenne).

Les différentes plus-values mentionnées durant les entretiens sont : financière, la garantie d'une image de sérieux et de confiance, l'émergence de projets et leur réalisation, l'accompagnement et ingénierie de territoire, l'association public/privé, la mise en réseau.

### **Recommandations**

- Mobiliser les acteurs autour de la coopération (atelier, mise en place d'un système de tutorat) ;
- Optimiser le co-financement des projets ;
- Mobiliser les acteurs du Sud-Ouest du territoire (réunions avec agents du PNR, permanences régulières) ;
- Améliorer la communication sur le programme LEADER (via les communes non représentées au sein du Comité de Programmation) ;
- Réaliser l'évaluation finale en externe et de façon participative.

Enfin, des points seront à rediscuter lors des réflexions sur une prochaine candidature :

- Périmètre et proratisation (lorsqu'un projet a un périmètre d'action en partie hors GAL, il est proratisé géographiquement, c'est-à-dire que le montant total du projet est revu à la baisse en fonction du périmètre qui concerne le GAL) : difficultés pour certains porteurs de projets qui doivent déposer des dossiers dans deux GAL ;
- Contributions en nature (valorisation à hauteur du SMIC du bénévolat dans le cadre associatif et mise à disposition de salariés à hauteur de l'autofinancement) : difficultés au moment de l'instruction car les outils ne sont pas adaptés (seul GAL à autoriser les contributions en nature) mais permet d'aider les structures qui n'ont pas beaucoup de trésorerie ;
- Plancher (le montant total des dépenses doit être supérieur à 5000 €) : Il est questionné le fait d'augmenter le plancher des dépenses afin d'éviter d'avoir un coût administratif plus important que le coût du projet, mais cela impliquerait de ne plus pouvoir accompagner de « petits » projets ;
- Séparation de projets immatériels et matériels (fiches-actions 1.1 et 1.2) : Actuellement, il y a besoin de déposer deux projets pour réaliser un projet dans sa globalité, ce qui complexifie les procédures pour les porteurs de projets ;
- Aide publique à 90 % du montant total des dépenses : En lien avec des subventions FEADER qui ont un taux de subvention plus faible, certains GAL ont décidé de plafonner le taux maximal d'aide publique à moins de 90 % ;
- Présence d'un Comité technique : permet de filtrer avant la sélection en avis d'opportunité, mais laisse moins de décisions à prendre pour les membres du Comité de Programmation.

Les résultats de l'évaluation sont diffusés via un rapport d'évaluation envoyé aux partenaires le 17/09/19, ainsi qu'un rapport synthétique et d'une fiche-bilan qui sont en cours de réalisation.

Le Comité de Programmation a félicité Laura pour la qualité de son travail et lui a souhaité bonne chance pour ses perspectives professionnelles.

## Point d'avancement financier du programme

La maquette en fin de séance affiche donc :

Sous-mesure / Actions	Montant FEADER des enveloppes	Montants programmés et à programmer		Reliquat (virtuel) post programmation AAP3
		Montant programmé (au 23/09/19)	Montant maximum à programmer (AAP2V2 + AAP3)	
1.1 - Structuration des filières de territoire	440 000,00 €	282 642,59 €	29 343,60 €	128 013,81 €
1.2 - Investissements dans les filières de territoire	300 000,00 €	143 352,59 €	31 300,11 €	125 347,30 €
2.1 - Patrimoines et identité	336 619,56 €	171 219,57 €	85 956,64 €	79 443,35 €
2.2 - Lien-social	225 000,00 €	175 449,26 €	19 461,60 €	30 089,14 €
3.0 - Projets-pilotes	155 000,00 €	84 120,16 €	0 €	70 879,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 456 619,56 €</b>	<b>856 784,17 €</b>	<b>166 061,95 €</b>	<b>433 773,44 €</b>
<b>19.4 Animation fonctionnement du GAL</b>	<b>496 208,00 €</b>	<b>232 188,21 €</b>	<b>0 €</b>	<b>264 019,79 €</b>
				<b>En %</b>
				<b>29 %</b>
				<b>42 %</b>
				<b>24 %</b>
				<b>13 %</b>
				<b>46 %</b>
				<b>30 %</b>
				<b>53 %</b>

## 5. PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION

Le prochain Comité de Programmation est programmé pour le **lundi 27 janvier 2020 à 9h à Brignoles** dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et aura notamment pour objet la **présentation en opportunité des nouveaux projets dans le cadre de l'AAP 3** (ayant pour date de clôture le 29 novembre 2019).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 23 septembre 2019 à 12h10.

Un moment convivial est proposé aux participants, préparé par l'équipe technique et le traiteur local « Locodici ».



**MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION !  
A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME !**

